

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRESIS**

Première convocation en date du trois mars deux mille vingt et un adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vingt-trois mars deux mille vingt et un, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis se sont réunis, à l'espace Cambresis, à 10h30, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

21 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (21) :

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry2. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque3. Madame DEPREZ Marie-José, Clary4. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois5. Pascal DUEZ, Villers en Cauchies6. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon7. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain8. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien9. Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes10. Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambresis | <ol style="list-style-type: none">11. Madame LAMOURET Fernande, Flesquières12. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies13. -Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières14. -Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac15. Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry16. Monsieur Henri QUONIOU, Saint Souplet17. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay18. Madame RICHOMME Liliane, Caudry19. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle20. Laurence SAYDON, Cambrai21. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays |
|--|---|

Membres excusés

Membres du Bureau

- Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
- Monsieur COQUELLE Guy, Proville
- Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- Monsieur Bruno IVANEC, Fontaine Notre Dame
- Madame Sylvain MAROUZE, Romeries
- Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles

Présidents des 3 EPCI

- Monsieur SAGNIEZ, Solesmes
- Monsieur Serge SIMEON, Le Cateau Cambresis
- Monsieur VILLAIN, Cambrai

Objet : Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cateau-Cambrésis

Vu la délibération du 23 novembre 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis,
Vu la délibération du 04 Novembre 2020 déléguant du Comité Syndical au Bureau, les avis sur les PLU arrêtés,

Conformément à l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme relatif à l'avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cateau-Cambrésis arrêté le 10 Décembre 2020,

Vu l'avis proposé par la commission urbanisme suite à l'examen du projet de PLU du Cateau-Cambrésis en date du 17 mars 2021,

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis, après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune du Cateau-Cambrésis. Cette décision est cependant soumise à la réalisation de modifications liées à des incompatibilités mineures :

- Le projet de PLU mériterait d'être affiné afin d'intégrer des mesures de protection de la ripisylve le long de la Selle.
- Le dossier de PLU mériterait d'être complété d'intégrer le zonage d'assainissement.
- Les OAP mériteraient d'être complétées afin de prévoir des emplacements de collecte des déchets.
- Le projet de PLU mériterait d'être complété afin de favoriser la mutualisation du stationnement.

Joseph MODARELLI, représentant de la communauté d'agglomération du Caudrésis - Catésis et élu de la commune de le Cateau Cambrés n'a pas pris part aux votes.

20 membres ont donc pris part aux votes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

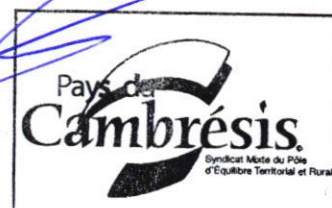
Pour extrait conforme,

Publié le - 6 AVR. 2021

Certifié exécutoire le - 6 AVR. 2021

Le Président,

Sylvain TRANOY



Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le